

COUR D'APPEL DE BAMAKO
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LA COMMUNE I DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 18128 /TGI.C.I

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE I
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE AU VU DES PIÈCES SUIVANTES :

Extrait acte de naissance, copie certifiée conforme
à l'original N°34577 de l'année 2008 du Centre Principal
de la Commune III

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRÈS

PRÉNOM (S) :

Abdoulaye

NOM :

Fofana

NÉ (E) LE :

14/04/2008

A :

Bamako

DE :

Lassana Fofana

E DE :

Aichata Singare

PROFESSION :

Élève

SITUATION DE FAMILLE :

Célibataire

DOMICILE / :

Bamako

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS DE LA LOI N° 2011 - 087
DU 30 DÉCEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.

BAMAKO, LE

31 juillet

2026

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

